

Compte Rendu de la FS-SSCT du 30/01/2026

Vos élus **CFTC-CFDT** :

Frédéric SCHMITTER (Titulaire) cftc.dgfp.01@gmail.com

Claire DESGOUTTE (Suppléante) claire.desgoutte@dgfp.finances.gouv.fr

Le point principal de cette instance était la présentation du plan d'action « améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires ». Vos élus ont demandé que soit ajouté à l'ordre du jour la réinstallation du PRS au 5G qui connaît des aléas depuis plusieurs mois. Des agents du PRS ont été convoqués comme experts afin de présenter en séance leurs inquiétudes et attentes.

Ont siégé : **CFTC-CFDT**, Solidaires, FO, CGT.

=> Déclarations liminaires : **CFTC-CFDT**, Solidaires, FO.

Pôle de Recouvrement Spécialisé : réinstallation au 5G ?

Le PRS, installé provisoirement rue Bourgmayer depuis les dégâts des eaux du 5G en septembre 2024, devrait réintégrer le site du 5 Grenouillère. Mais quand et dans quelles conditions ? Les plans initialement présentés font arriver les agents dans 2 bureaux : 1 pour la Cheffe de service et l'adjointe et 1 pour les 6 agents. Afin de faire tenir tout le monde dans des surfaces contractées, les bureaux (mobiliers) équipant les agents seront réduits de 40 cm soit 120 cm. Les agents ont collectivement fait part de leur mécontentement.

Ils ont également exprimé leur fatigue des déplacements de service. En 2023 on leur a demandé de décaler leurs bureaux pour bouger une cloison agrandissant une pièce du SDIF. En 2024 dégât des eaux et 1^{er} installation provisoire au 9G, puis à la DDFIP, ensuite dans l'ancienne Direction des routes rue Bourgmayer. Ces locaux étaient réduits et très mal isolés. En 2025 déménagement vers des bureaux plus confortables dans le bâtiment de la DDT. Il conviendrait maintenant de fixer une date et de revoir les plans d'aménagement pour la réinstallation finale.

Les agents souhaitent qu'on écoute leurs demandes et qu'on les consulte pour les aménagements qui les concernent.

=> La Direction a répondu que le calendrier a été mis sur pause pour retravailler le sujet. Ils en discuteront avec la Cheffe et les agents. Pour les surfaces, ils sont tenus par les contraintes fixées par la politique immobilière de l'État. Si les agents veulent détendre les bureaux, retrouver du mobilier de plus grande taille et avoir un peu d'espace, il faudra passer au « flex-office ».

Vos élus CFTC-CFDT dénoncent cette densification des services depuis le début. On nous parle d'améliorer les conditions de travail et dans la réalité on les dégrade. Nos décideurs politiques n'ont qu'une vision comptable du travail et des agents. Peu importe les conséquences. Dans le même temps, on met en place un plan d'action pour améliorer les conditions de travail. Soit c'est une totale incohérence, soit c'est délibéré : on densifie à marche forcée et comme ça risque de craquer, on met en place un plan de prévention des risques suicidaires.

Sommes-nous tombés dans la 4^e dimension ou les Shadoks existaient-ils vraiment ?



Plan d'action « améliorer les conditions de travail et prévenir les risques suicidaires » :

La Direction présente ce plan d'action qui est mis en oeuvre sur 3 ans : 2025-2027.

Il se décline en 3 axes :

- 1- mieux connaître les conditions de travail et les risques :
 - *renforcer la culture de prévention garante du bien travailler ensemble
 - *agir sur le travail et son organisation
- 2- réduire les risques psycho-sociaux et prévenir les risques suicidaires :
 - *sensibiliser et former à la santé mentale
 - *repérer et accompagner au plus tôt les situations de détresse et de vulnérabilité psychologique
 - *mieux prendre en charge les agents rencontrant des difficultés d'ordre personnel et professionnel
- 3- accompagner les agents confrontés à une situation difficile ou à un évènement grave :
 - *consolider la prise en charge des situations d'urgence et des évènements graves
 - *accompagner les équipes après un évènement grave

Depuis début 2025 : 18 tentatives de suicide et 18 suicides, soit 36 évènements graves.

La mise en œuvre de ce plan d'action passera, notamment, par des formations de 1^{er} secours en santé mentale, à destination des acteurs de prévention (assistant de prévention et médecin du travail) et de l'encadrement.

Les agents auront à disposition des eformations pour être sensibilisés aux risques en santé mentale.

Vos élus CFTC-CFDT sont satisfaits qu'enfin la santé mentale au travail soit prise en compte à la DGFIP. Ils regrettent fortement que ces mesures n'arrivent que 4 ans après les prescriptions de la circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique (Ministère de la santé et Ministère de la Fonction Publique).

=> Les élus CFTC-CFDT appellent l'attention sur le fait que la population ciblée n'est pas celle prévue par la circulaire : les eformations de sensibilisation concerne tous les agents et sont un pré-requis pour pouvoir aborder les autres formations. La formation de secourisme en santé mentale s'adresse aux acteurs de prévention, incluant les membres de la FS-SSCT, et les agents volontaires. Pas uniquement l'encadrement, car il peut être aussi en difficulté et ne pas pouvoir assurer cette forme de « veille sociale ».

Questions diverses :

- Quand aurons nous à nouveau un médecin de prévention ?

Réponse Direction => un nouveau médecin de prévention devrait se présenter en mars prochain. Il couvrira l'Ain et le Rhône. Les visites systématiques devraient pouvoir reprendre.

- Calendrier des intégrations de services au 5G ?

Réponse Direction => Le transfert du PRS est mis sur pause. Celui de la Paierie est décalé début juin. Le SGC de Bourg est à l'étude car le loyer est exorbitant mais aucune date en perspective. La TPH n'est pas encore un sujet, les locaux sont domaniaux et l'accueil avait été refait. Tout dépendra des résultats de l'étude du SIEP-IMMO sur les capacités du 5G.

DDFIP DE L'AIN

- Chauffage de Montluel et Ambérieu ?

Réponse Direction => Les travaux sur les chaudières sont terminés à Montluel. Les pompes à chaleur d'Ambérieu étaient en mode été par erreur. C'est corrigé.

- Pourquoi des sèche-mains électriques à la Direction ? C'est hygiéniquement discutable est c'est une source de nuisances sonores pour les bureaux adjacents.

Réponse Direction => Les achats ont été effectués à la suite d'un GT mais nous n'avons pas de précisions sur le choix de l'électrique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h.

